Association Santé Littoral Sud

Bonjour,

LEGRÉ-MANTE

ENSEMBLE POUR UN PROJET DURABLE

Mobilisons-nous pour transformer le site pollué de Legré-Mante en un projet exemplaire de développement urbain, écologique et durable qui renforce la cohésion sociale du quartier.

Ce site industriel représente une opportunité unique de créer un espace qui bénéficie à la fois à l'environnement et à la communauté locale. Partout en France et en Europe on met en place des projets de réhabilitation de sites industriels respectueux et soutenables, **pourquoi cela ne pourrait pas se réaliser dans notre quartier ?**

- Commençons par **obtenir une dépollution rigoureuse de ce site, garantissant la sécurité et la santé des riverains et des futurs habitants**. Cette démarche est non seulement essentielle pour restaurer la qualité de l'air, du sol et de l'eau, mais aussi pour assurer un cadre de vie sain et durable pour les générations actuelles et futures.

- Assurons-nous que l'aménagement du site prévoit immédiatement **des mesures nécessaires et réalistes afin d'éviter une saturation du trafic et pour préserver la qualité de vie des habitants des environs**. Une ZTL à partir de la Pointe Rouge jusqu'à Callelongue, des solutions de mobilité douce et des infrastructures efficaces de transport en commun doivent être intégrées pour encourager une circulation réduite et fluide.

- Proposons **des espaces dédiés à l'intérêt général**
  - des équipements publics tels que marchés, la poste, jardins, espaces sportifs et culturels pour les habitants des noyaux villageois et les visiteurs du Parc national ;
  - des activités liées au caractère du quartier : mémoire du patrimoine industriel, zones de restauration écologique, éco-gîtes, accueil du Parc national, centre de recherche pour la biodiversité.

<u>Voici comment vous pouvez apporter votre soutien :</u>

Donations

Chaque euro compte pour financer les actions en cours et nous aider à proposer des options de développement soutenble pour notre quartier.

(durée: 5 minutes)

FAIRE UN DON

Relais de l'information

Suivez nous sur les réseaux sociaux, et partagez ce plaidoyer dans votre cercle d'amis et au sein de la communauté. Plus nous serons nombreux à être informés, plus notre voix sera forte.

Suivez nous

Facebook

Participation active

Venez aux réunions publiques et aux consultations citoyennes pour exprimer vos idées et préoccupations concernant le projet. Nous organisons une permanence tous les mercredis à 18h au Centre social et culturel Mer et Colline (16 bd de la Verrerie, 13008).

LE PROJET ET SES PROMESSES NON TENUES

COMMENT PEUT-ON ACCEPTER LE PROJET PRÉSENTÉ PAR GINKGO ET APPROUVÉ PAR LA MAIRIE SI ON LE CONNAÎT VRAIMENT?

Un impact très lourd, des solutions inefficaces !

332 logements dans un secteur déjà saturé et enclavé dont la circulation se congestionne d'année en année, sans limitations à la circulation ni amélioration des transports en commun...

458 places de stationnement, déjà insuffisantes pour les habitants et les travailleurs qui fréquenteront le site Legré-Mante, et qui aggraveront l'insuffisance de parkings aux alentours.

Aucune Zone à Trafic Limité (ZTL) ne fait partie du projet de réhabilitation de Legré-Mante. L'ASLS vient d'envoyer un nouveau courrier pour demander un engagement clair à la mairie et à la métropole qui se renvoient la balle depuis des années sur ce thème. Peut-on vraiment croire que le projet de ZTL, qui est envisagé, étudié et « en cours d'élaboration » au moins depuis 2018, sera réalisé rapidement une fois les travaux finis? **Ne faut-il pas plutôt l'exiger d'avance?**

L'élargissement d'une partie de l'avenue devant la friche, la seule intervention pour «fluidifier la circulation», **va simplement créer un goulet d'étranglement** avec un bouchon permanent devant la Madrague en passant de 2 voies à 1 voie, comme déjà c'est le cas à la Pointe Rouge.

Une fois signés les permis de construire, les « solutions » promises pour la circulation ont disparu du projet: la navette maritime prévue en bas du remblai (impossible à faire), le « bus des Calanques » (alors que possible réduction des lignes qui desservent le quartier), la piste cyclable (plus d'actualité).

La « dépollution » : des économies au détriment de notre santé

Le crassier, une décharge illégale en bord de mer, propriété des promoteurs, pollue copieusement le littoral et les eaux de baignade, et ne sera pas dépollué. Il a été exclu des permis de construire suite à une division de la parcelle Legré-Mante en deux (une des raisons de nos recours en justice) et deviendra un cadeau empoisonné à la population à la fin du chantier. De même pour la cheminée rampante, où la présence de plomb, arsenic et mercure atteint des niveaux jusqu'à **1000 fois supérieurs aux seuils d'alerte**.

En 2019, Ginkgo s'est engagé devant les associations, les CIQ du secteur et les autorités, à «tout terrasser en sous-pression... On travaille sous tentes pressurisées». La mairie s'est également engagée à faire respecter le confinement des travaux.

En mai 2023 **revirement complet sur les mesures de dépollution** annoncées par Ginkgo ! Le crassier et la cheminée rampante sont exclus du projet, les tentes étanches ne seront déployées que sur une petite partie des travaux et seront remplacées pour le reste par de la « brumisation » qui est inefficace lorsque le vent dépasse 20 km/h.

Comment peut-on avoir confiance et se contenter de quelques promesses, alors que la plupart des engagements pris publiquement ont déjà été abandonnés ?

IL NE FAUT PAS SE TROMPER D'ADVERSAIRE

Ginkgo et ses soutiens veulent nous faire croire que ce sont les recours des Associations qui bloquent la réhabilitation de Legré-Mante.

Alors que si la mise en sécurité obligatoire n'est pas faite, c'est parce que les promoteurs n'appliquent pas la réglementation !

LES RECOURS EN JUSTICE DES ASSOCIATIONS SONT FAITS POUR PROTÉGER LES HABITANTS !

En voici la preuve

Les procédures engagées par l'ASLS et les autres Associations, en cours actuellement:

Juin 2020 : Plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui adressée au Procureur de la République. Objectif : obtenir une **mise en sécurité des Calanques Sud dont Legré-Mante**. Le dossier d'enquête se poursuit entre les mains d'un juge d'instruction du pôle national santé de Marseille. Cette procédure a contribué à la mise en sécurité des dépôts de scories entre Saména et Callelongue qui est en cours.

Mars 2022 et juillet 2023 : Recours pour carence fautive déposés au Tribunal administratif de Marseille contre l'Etat, la métropole et la mairie. Objectif: contraindre l'État, et les collectivités territoriales à exercer leurs obligations de **protection des riverains de la friche Legré-Mante**. Procédure en cours.

Juillet 2023 : Recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille. Objectif : **annulation des deux permis accordés, qui sont démesurés par rapport au village de la Madrague sur le littoral**. Procédure en cours, en attente de jugement au 3ème ou 4ème trimestre 2024 par le tribunal administratif.

Janvier 2024 : Un référé suspensif a été présenté avec le recours de juillet 2023. Objectif: Suspension des permis de construire en attendant que la justice se prononce sur la demande d'annulation de ces permis. Le référé a été rejeté par le tribunal prétextant un vice de forme, mais **la procédure du recours reste ouverte**.

FAIRE UN DON

Suivez nos actualités sur

Notre site web Facebook

ASSOCIATION DE DEFENSE DE LA SANTE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE DES RIVERAINS DU LITTORAL SUD DE MARSEILLE (ASSOCIATION SANTE LITTORAL SUD)
Identification R.N.A. : W133024957

Écrire un message

Vous avez reçu ce message car vous etes dans la liste de contacts de notre Association.
Nous envoyons 1 à 2 messages par mois. Si vous ne souhaitez plus recevoir nos messages, veuillez vous désabonner.